

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

.....

Décret n° 2003-46 du 20 Mars 2003

Portant nomination du Président du Comité de direction du centre
de formalités administratives des entreprises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°12-2001 du 19 septembre 2001 déterminant la présidence des conseils d'administration et des Comités de direction des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n°95-193 du 18 octobre 1995 portant création et organisation d'un centre de formalités administratives des entreprises ;

Vu le décret n°2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et les établissements publics

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

~~Article premier~~ : Monsieur Gervais Désiré VIAUDO BOUITI est nommé Président du Comité de direction du centre des formalités administratives des entreprises.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Gervais Désiré VIAUDO BOUITI, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 20 Mars 2003



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du développement industriel,
des petites et moyennes entreprises et,
de l'artisanat,



Emile MABONZO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANELY